



## 2<sup>e</sup> édition du Printemps des Transitions

Du vendredi 31 mai au dimanche 1 juin 2024

### DEMANDE DE PARTICIPATION

---

Raison sociale

.....

Adresse

.....

.....

Tél. fixe ..... Tél. mobile ..... Courriel

.....

Représenté par :  M.  Mme  Mlle

.....

Adresse (si différente)

.....

.....

Restaurateur  Autre (à préciser) :

.....

Activité exercée et description des produits vendus

.....

.....

.....

.....

### Tarifs 2024

« LA SOCIETE » devra s'acquitter d'une redevance pour l'occupation du domaine public correspondante à la superficie du chalet mis à disposition. Selon les tarifs appliqués en 2023, le montant de la redevance serait de 126,14 € pour les trois jours. Le montant réel de celle-ci sera calculé sur les tarifs de 2024 qui seront votés en mars 2024, une légère évolution est donc à prévoir.

**Cachet commercial**

**Signature**

*Précédée de la mention « Bon pour accord »*

## Conditions pour tenue d'un stand

En créant ce nouveau grand rendez-vous familial, la ville de Sceaux réaffirme son engagement total dans ce qui est sans doute le plus grand défi de ce siècle : la lutte contre le dérèglement climatique et les conséquences dramatiques qui en découlent. Parce que la protection de notre planète est l'affaire de tous, Sceaux est mobilisée de longue date pour accompagner les Scéens dans leur volonté d'agir en faveur de l'environnement.

Depuis plus de 50 ans, la Ville mène notamment une politique active et novatrice pour promouvoir les circulations douces, en particulier le vélo. En matière de protection de la biodiversité, la Ville est aussi très engagée et reconnue par la Métropole du Grand Paris et l'Agence régionale de la biodiversité. Sceaux accompagne également tous les acteurs locaux qui contribuent à développer une économie circulaire et solidaire.

L'objectif de cet événement est de sensibiliser petits et grands sur les thématiques des Transitions (mobilités douces, biodiversité, économie circulaire...). La journée du vendredi est intergénérationnelle et des animations, et des stands sont proposés pour les écoles de la Ville, les établissements accueillant des séniors, ainsi que les étudiants. Les journées du samedi et du dimanche sont ouvertes au grand public.

La deuxième édition se déroulera sur trois jours au jardin de la Ménagerie (70 Rue Houdan) : 31 mai, 1 et 2 juin 2024.

### ◆ Dates et horaires

L'occupation sera accordée pour la durée du « Printemps des transitions » qui aura lieu dans le Jardin de la ménagerie, 70 rue Houdan, 92330 SCEAUX, les jours suivants :

- Vendredi 31 mai 2024.
- Samedi 1 juin 2024.
- Dimanche 2 juin 2023.

Le jardin de la ménagerie sera ouvert au public de 18h à 22h le vendredi, le samedi de 11h à 22h et de 11h à 20h le dimanche, horaires durant lesquels « LA SOCIETE » s'engage à assurer une présence sur leur stand. Durant ces horaires d'ouvertures, aucun véhicule de livraison ne pourra accéder dans l'enceinte du jardin.

### ◆ Engagement de la société

« LA SOCIETE » devra s'engager à :

- Organiser le tri sélectif et le recyclage des emballages métalliques, des papiers-cartons et du verre,
- Ne pas utiliser de plastique à usage unique,
- Utiliser de la vaisselle réutilisable ou compostable,
- Ne pas servir de boissons dans des gobelets en plastique jetables,
- Réduire l'usage de dosettes individuelles,
- Privilégier les circuits courts pour les produits proposés à la vente,
- Limiter les cadeaux et objets gratuits et favoriser les cadeaux dématérialisés ou écologiques,
- Eviter au maximum les déchets superflus,
- Favoriser le réemploi, le surcyclage ou les objets de seconde main pour la décoration,

- Laisser l'emplacement mis à disposition par la Ville aussi propre que lors de son arrivée,
- Justifier de son inscription au registre du commerce ou au registre des métiers, ou justifier de son statut de travailleur indépendant,
- Assurer soi-même la vente de ses produits et s'engager à respecter la législation sociale et fiscale en vigueur,

Le dossier de candidature de « LA SOCIETE » ne sera retenu que si celle-ci s'engage à répondre aux conditions citées ci-dessus.

#### ◆ **Redevance d'occupation commerciale de la voirie publique**

« LA SOCIETE » devra s'acquitter d'une redevance pour l'occupation du domaine public correspondante à la superficie du chalet mis à disposition, soit 5,76 mètres carrés. Selon les tarifs appliqués en 2023, le montant de la redevance serait de 126,14 € pour les trois jours. Le montant réel de celle-ci sera calculé sur les tarifs de 2024 qui seront votés en mars 2024, une légère évolution est donc à prévoir.

#### ◆ **Responsabilité en cas de dommages et assurances**

« LA SOCIETE » est seule responsable, aussi bien à l'égard de la Ville que des tiers, de tous les accidents, dégâts et dommages de quelque nature que ce soit causés par son activité.

« LA SOCIETE » a la charge des réparations et des dégâts causés par lui-même ou toute personne morale ou physique intervenant pour lui ou missionnée par lui sur les ouvrages de voirie, les réseaux divers et l'aménagement général de la zone où se trouve le terrain occupé.

Assurance : l'exposant doit être titulaire d'une police d'assurance responsabilité civile garantissant les dommages corporels, matériels ou immatériels pouvant être causés aux tiers du fait de sa participation au marché. Il renonce à tout recours contre la Ville en cas de survenance de tels dommages.

La Ville demandera à l'exposant de fournir ces 2 attestations d'assurance (responsabilité civile et dommages aux biens), au moment de son inscription.

#### ◆ **Caractéristiques organisationnelles**

Les stands sont mis à disposition de « LA SOCIETE » par la Ville, à partir du jeudi 30 mai 2023, dans le Jardin de la ménagerie. « LA SOCIETE » pourra accéder le jeudi 11 mai 2023 de 17h à 20h et le vendredi 31 mai de 7h à 8h30 seulement, au jardin de la ménagerie pour la livraison du matériel nécessaire à l'installation de son stand. Un boîtier électrique sera mis à disposition de chaque stand de vente. Le stand mis à disposition devra être vidé et nettoyé avant 20h le dimanche.

#### ◆ **Engagement de la ville de Sceaux**

La ville de Sceaux prévoit pour l'évènement :

- Le responsable de l'évènement sera à votre écoute pour répondre à vos questions logistiques et techniques en amont et pendant le festival,
- Le matériel nécessaire au tri sélectif des déchets,
- La sécurisation des stands et du jardin de la ménagerie pour les nuits du vendredi à samedi, de samedi à dimanche et de dimanche à lundi,
- La mise à disposition de boîtiers électriques sur le stand,
- La mise à disposition d'un accès à l'eau,
- La mise à disposition d'un stand et de mobilier (tables et chaises),

- La mise en place de sanitaires dans le Jardin de la ménagerie, accessibles au public et aux exposants,
- La promotion et la publicité de l'évènement sur les différents canaux de communication de la ville de Sceaux,
- Une place de parking à proximité du jardin pour laisser le véhicule.

**Formulaire à retourner complété et signé au plus tard pour le 1 janvier 2024 à :**

**VILLE DE SCEAUX - Pôle Transitions et développement local 122 rue Houdan 92331 SCEAUX CEDEX  
octavie.guillemot@sceaux.fr - 01 78 76 44 66**